



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E136370 VALABLE JUSQU'AU 07/09/2021



ÉDITÉ LE 11/01/2021

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/2009

Raison sociale : CAP TOITURES

Forme juridique : SARLU

31 BD SAINT JEAN  
13010 MARSEILLE 10

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MARSEILLE

Téléphone : 04 91 78 78 61

Fax :

Siren : 514 915 107 00015

Portable : 06 15 12 32 70

Code NACE : 4391B

Responsabilité légale :  
CAYOL LIONEL GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 53 83900(

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 74882754

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 74882754

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2019

E-mail : captoitures@yahoo.fr

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 492 381

Tranche de classification : CA3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT  
Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.